Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Élections municipales 2020

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020.



Dans les communes de moins de 1 000 habitants, en particulier à Grisy-les-Plâtres, le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours.

Les candidats peuvent présenter une candidature isolée ou groupée. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le panachage). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Les conseillers communautaires sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après que les élus, le maire et les adjoints ont été élus. (art. L. 273-11)

Infos pratiques

A Grisy un seul bureau de vote, en salle du Conseil municpal.

Documents
Le guide des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020.
Contact

Marie de Grisy-les-Plâtres : 01 34 66 62 69